

**Réunion extraordinaire du conseil municipal  
Communauté rurale de Cocagne**

**Le 9 juillet 2019**

**18h30**

**Bureau de la Communauté rurale – Cocagne, NB**

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence du maire, le maire-adjoint Roger Després ouvre la réunion à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il y a 5 personnes du public.

## 2. PRÉSENCES

Roger Després, maire-adjoint  
Marc Goguen, conseiller  
Marc Cloutier, conseiller  
Harold McGrath, conseiller  
Marcelle Paulin, directrice générale/ secrétaire- trésorière

Absent : Jean Hébert, maire

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2019-072

Il est proposé par Harold McGrath, appuyé par Marc Cloutier, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté

## 4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊT

Aucun.

## 5. ÉTUDES DES DEMANDES DE CHANGEMENT DE ZONAGE

### a) **Arrêté 2019-03 (325, chemin Whites Settlement, PID 25402272)**

Il s'agit de changer le zonage de résidentiel à ressources pour permettre l'agrandissement d'un bâtiment existant pour accueillir un chenil de 16 places. Nous avons reçu des commentaires de citoyens qui craignent le bruit des aboiements. Les propriétaires nous informent que les chiens ne seront jamais laissés seuls et que la nuit, ils seront à l'intérieur du bâtiment. Les propriétaires ne veulent pas aller à plus de places pour les chiens que le nombre prévu ici parce qu'ils veulent garder leur entreprise à un niveau dont ils peuvent s'occuper tous les deux seulement.

Le conseil est satisfait des réponses des promoteurs et va de l'avant avec les deux premières lectures de l'arrêté.

### **Première lecture de l'Arrêté municipal N° 2019-03 arrêté modifiant l'Arrêté adoptant le plan rural pour la Communauté rurale de Cocagne**

### 2019-073

Il est proposé par Marc Goguen et appuyé par Harold McGrath que le dépôt d'un arrêté intitulé l'Arrêté municipal N° 2019-03 arrêté modifiant l'Arrêté adoptant le plan rural pour la Communauté rurale de Cocagne soit autorisé et que cet arrêté fasse l'objet de la première lecture par son titre.

Adopté

La secrétaire municipale fait la première lecture de l'Arrêté N° 2019-03 par son titre.

2019-074

Il est proposé par Marc Cloutier et appuyé par Marc Goguen qu'on accepte la première lecture de l'Arrêté N° 2019-03 par son titre.

Adopté

**Deuxième lecture de l'Arrêté municipal N° 2019-03 arrêté modifiant l'Arrêté adoptant le plan rural pour la Communauté rurale de Cocagne**

2019-075

Il est proposé par Marc Goguen et appuyé Harold McGrath que le dépôt d'un arrêté intitulé l'Arrêté municipal N° 2019-03 arrêté modifiant l'Arrêté adoptant le plan rural pour la Communauté rurale de Cocagne soit autorisé et que cet arrêté fasse l'objet de la deuxième lecture dans son intégralité.

Adopté

La secrétaire municipale fait la deuxième lecture de l'Arrêté N° 2019-03 dans son intégralité.

2019-076

Il est proposé par Marc Cloutier et appuyé par Marc Goguen qu'on accepte la deuxième lecture de l'Arrêté N° 2019-03 dans son intégralité.

Adopté

**b) Arrêté 2019-04 (route 134, PID 25378860)**

Une demande a été présentée pour changer de zone résidentielle à zone à aménagement intégré la propriété 25378860 (route 134) afin de permettre aux propriétaires un développement touristique de villégiature de 10 unités.

**Première lecture de l'Arrêté municipal N° 2019-04 arrêté modifiant l'Arrêté adoptant le plan rural pour la Communauté rurale de Cocagne**

2019-077

Il est proposé par Marc Goguen et appuyé par Marc Cloutier que le dépôt d'un arrêté intitulé l'Arrêté municipal N° 2019-04 arrêté modifiant l'Arrêté adoptant le plan rural pour la Communauté rurale de Cocagne soit autorisé et que cet arrêté fasse l'objet de la première lecture par son titre.

Adopté

La secrétaire municipale fait la première lecture de l'Arrêté N° 2019-04 par son titre.

2019-078

Il est proposé par Harold McGrath et appuyé par Marc Cloutier qu'on accepte la première lecture de l'Arrêté N° 2019-04 par son titre.

Adopté

**Deuxième lecture de l'Arrêté municipal N° 2019-04 arrêté modifiant l'Arrêté adoptant le plan rural pour la Communauté rurale de Cocagne**

2019-079

Il est proposé par Marc Goguen et appuyé Harold McGrath que le dépôt d'un arrêté intitulé l'Arrêté municipal N° 2019-04 arrêté modifiant l'Arrêté adoptant le plan rural pour la Communauté rurale de Cocagne soit autorisé et que cet arrêté fasse l'objet de la deuxième lecture dans son intégralité.

Adopté

La secrétaire municipale fait la deuxième lecture de l'Arrêté N° 2019-04 dans son intégralité.

2019-080

Il est proposé par Marc Goguen et appuyé par Marc Cloutier qu'on accepte la deuxième lecture de l'Arrêté N° 2019-04 dans son intégralité.

Adopté

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7. LEVÉE DE LA RÉUNION**

2019-081

Il est proposé par Harold McGrath que l'ajournement ait lieu à 19 h.

---

Marcelle Paulin  
Directrice générale

---

Roger Després  
Maire-adjoint